

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 19 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 8 mars, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Mme Sophie CHAMOULAUD, Maire.

PRÉSENTS : Julie CASANOVAS, Christian COUDROY (arrivée à 19h15), Karine DANELUZZI, Joseph DANEY DE MARCILLAC, Agnès GENIN, Pascal GUY, Jean-Denis HOAREAU, Jérôme LANIER, Céline MOLTER ALLOIN, Bernard PILARSKI, Hervé POYET, Nathalie RANDALAS (arrivée à 19h04), Mandy THUILLIEZ, Chantal VALLET.



Céline MOLTER ALLOIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 26 février 2024
- Compte administratif 2023
- Compte de gestion 2023
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition
- Vote du budget 2024
- Délibération – réfection toitures (Appartement, Sacristie, Clocher "St Romain des Iles")

➤ *Ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour. A la demande de Madame le Maire, un nouveau point est rajouté à l'ordre du jour :*

« **Demande de fonds de concours pour les films solaires maire-école** »

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout du nouveau point.**

➤ Madame le Maire précise que ce budget a été discuté lors de 4 commissions finances élargies :

10 octobre 2023

11 décembre 2023

16 janvier 2024

19 février 2024

Tous les projets et les investissements discutés ont pu être intégrés au budget présenté et validé lors de la dernière commission.

Les modifications apportées depuis concernent les réajustements demandés par la trésorerie pour mettre le compte de gestion et le compte administratif en équilibre. Ce budget validé par la trésorerie vous est présenté à ce conseil.

#### ***Approbation du compte rendu du 26 février 2024***

Compte rendu approuvé à l'unanimité et sera mis à disposition sur le site de la commune.

#### ***Demande de fonds de concours pour les films solaires mairie-école***

Mme le Maire présente au conseil municipal le devis concernant la pose de films solaires à la mairie et l'école pour isoler de la chaleur, (investissement validé lors de la commission finances), pour une demande de subvention à hauteur de 50% à Mâconnais Beaujolais Agglomération :

Entreprise Glastint : 4 878.30 € HT soit 5 853.96 € TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de pose de films solaires à la mairie et l'école ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents permettant la réalisation du projet ;
- **CHARGE** Mme le Maire de solliciter toutes les subventions auxquelles la Commune peut prétendre.

#### ***Approbation du Compte Administratif 2023***

Mme le Maire passe la parole à M. Jean-Denis HOAREAU, Adjoint délégué aux Finances, qui présente le compte administratif détaillé par chapitre, puis par article.

Les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	765 445.72	909 742.94	107 622.65	229 705.52	1 139 448.46	873 068.37
Résultat de l'exercice		144 297.22		122 082.87		266 380.09
<b>Résultat cumulé</b>		<b>176 514.50</b>		<b>293 809.71</b>		<b>470 324.21</b>
Correction provision suite à passage aux provisions semi budgétaires				-49 500.00		
<b>Solde d'exécution</b>		<b>320 811.72</b>		<b>366 392.58</b>		<b>687 204.30</b>

Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Bernard PILARSKI prend la Présidence.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.**

Mme le Maire rejoint l'assemblée et reprend la Présidence.

### **Approbation du Compte de Gestion 2023**

Madame le Maire présente le Compte de Gestion 2023 du Trésorier, conforme au compte administratif de la Commune. Le compte de gestion présente une différence de 49 500.00 euros avec le compte administratif, ce qui correspond à la correction de **provisions budgétaires due au passage des provisions semi budgétaires en 2023 suite au transfert de la M14 à la M57.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier dont les écritures sont identiques au Compte Administratif 2023.

### **Affectation du résultat**

Après avoir examiné le Compte Administratif 2023 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023 (dépenses)	SOLDE DES RESTES A REALISER	Correction provision suite à passage aux provisions semi budgétaires	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	293 809.71 €		122 082.87 €	327 979.61 €	-327 979.61€	-49 500.00 €	38 412.97 €
FONCTIONNEMENT	176 514.50 €		144 297.22 €				320 811.72 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 366 392.58 € (à reprendre au 001 du BP 2024)

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 320 811.72 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

➤ **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	320 811.72 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (à reprendre au 002 du BP 2024)	320 811.72 €
Total affecté au c/1068 :	-€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement (à reprendre au 002 du BP 2024)	-€

### **Vote du budget primitif 2024**

Le budget primitif est présenté par Jean-Denis HOAREAU, qui s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement	1 271 379 €
Section Investissement	894 262 €

Le programme d'investissement comprend :

- Travaux de voirie .....	236 000 €
- Acquisitions de terrains .....	10 000 €
- Travaux bâtiments communaux.....	130 000 €
- Cimetière de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES .....	10 000 €
- Travaux SYDESL.....	33 000 €
- Cour école.....	100 000 €
- Dépôts et cautionnements reçus.....	3 000 €
- Dignes.....	31 582 €
- Remboursement emprunt.....	12 700.39 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2024.**

### **Vote des taux d'imposition**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit.

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 9.82 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.57 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.95 %

**CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*Les taux d'imposition ne seront pas augmenter cette année.*

---

**ANNEXE AU BUDGET**

**Présentation des subventions 2023-2024 aux associations**

Madame le Maire demande à Chantal VALLET présidente des Amis du Vieux St Romain, à Pascal GUY trésorier du LALC, à Hervé POYET vice-président du comité des fêtes de sortir pour cette présentation.

Madame le Maire rappelle que les associations se doivent de fournir des comptes certifiés pour percevoir ces subventions. A ce jour, un rappel va être envoyé à toutes les associations qui ne nous ont pas encore fourni leurs pièces comptables.

<b>Délibération réfection toitures</b>
--

**Objet : Réfection toiture – Eglise Saint Romain des Iles**

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis pour les travaux de réfection de toiture Eglise de "St Romain des Iles" :

- Rénovation couverture Clocher : ..... 11 787.85 € HT soit 14 145.42 € TTC
- Rénovation couverture Sacristie : ..... 6 506.31 € HT soit 7 807.57 € TTC
- Variante du devis : ..... à comptabiliser en fonction des poutres à changer (prix unitaire au m3 = 2 914.71 € HT)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

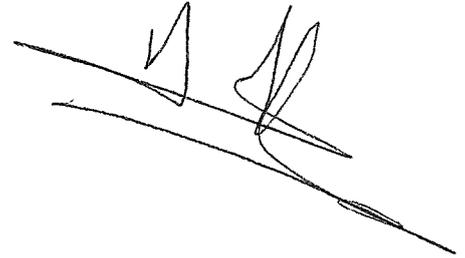
- **APPROUVE** les travaux de réfection de toiture Eglise de "St Romain des Iles" pour un montant maximal des propositions citées ci-dessus variantes incluses ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents permettant la réalisation du projet ;
- **CHARGE** Mme le Maire de solliciter toutes les subventions auxquelles la Commune peut prétendre.

***Information concernant la taxe d'ordures ménagères :***

***Au vu des dernières informations de MBA, on peut s'attendre à une augmentation significative de la taxe des ordures ménagères sur 2024 à hauteur d'environ 40.00 € par ménage. Le tout sera confirmé ou infirmé lors des conseils communautaires de MBA.***

La séance est levée à 20h11.

Céline MOLTER ALLOIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Céline Molter Alloin', written over a horizontal line.

Association	Président	Locaux	Coût location annuel	SALLE DES FETES			Terrain	Coût global potentiel annuel
				Week-end	Occupation annuelle	Coût location annuel		
ADMR	MC MORGON			1 x 460 €		460 €		460 €
Les amis du vieux ST Romain	Chantal VALLET			1 x 460 €		460 €		460 €
Association paroissiale	Pierre DHAUSSY			1 x 460 €		460 €		460 €
D DANCE ACADEMY	Charlène LIZANET			Cours enfants : 2h30/34 sem =87.5 h	460 + 875 + 2150 = 3485 € (500 €), soit 2985 €		Gratuité les mercredis	3 485 €
				Cours adulte 5h/43 sem=215 h			Payant les jeudis	
Comité des fêtes	Frédéric GUY	90m <sup>2</sup>	240€X12= 2880 €	1 x 460 €		460 €		3 340 €
D'ancelles danse	MF GINDRE			1 x 460 €	4h/10 mois 40H	400+460 = 860 €		860 €
DON du sang	Denise HUMBERT			1 x 460 €		460 €		460 €
Gymnastique Volontaire	Pierre GIROD			1 x 460 €	2h/Sem/10mois = 688 €	1 148 €		1 148 €
LALC	PLASSE Franck	30 m <sup>2</sup>	80€X12mois= 960 €	1 x 460 €		460 €	Formation 220 €	1 640 €
Peint'Anim	Régine FURBACHER			1 x 460 €		460 €		460 €
Pétanques des îles	Nicole RATIGNIER			1 x 460 €		460 €	1 000 €	1 460 €
Sou des écoles	Florian PRALUS	20m <sup>2</sup>	50€X12mois = 600€	5 x 460 €		2 300 €		2 900 €